

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Rôle d'évaluation foncière - Rôle triennal 2022-2023-2024
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné en conformité avec les
exigences de la Loi sur la fiscalité municipale:

1. Que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Basile a été déposé au bureau de la greffière, 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, le 27 octobre 2021. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.
2. Que l'exercice financier 2022 est la première année d'exercice à laquelle s'applique le rôle d'évaluation triennal.
3. Qu'une demande de révision peut être logée :

À la première année d'application du rôle d'évaluation, vous pouvez contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à l'unité d'évaluation visée par le présent avis, en déposant une demande de révision à cet effet. Cette demande sera valable pour les trois années d'application du rôle.

Toute autre personne qui a un intérêt à le faire peut également déposer une demande de révision relativement à cette même unité d'évaluation. Vous pouvez aussi déposer une demande de révision à l'égard de toute autre unité d'évaluation, si vous avez un intérêt à le faire.

Une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité ou à la commission scolaire qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

4. Qu'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée AVANT LE 1er MAI DE LA PREMIÈRE ANNÉE d'application du rôle d'évaluation.
5. Que toute demande de révision doit obligatoirement sous peine de rejet :

Être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée " *Demande de révision au rôle d'évaluation foncière* ";

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 adopté par le conseil de la M.R.C. de Portneuf le 12 décembre 2018, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Être déposée à la municipalité régionale de comté de Portneuf au 185, Route 138 à Cap-Santé, GOA 1L0 ou être envoyée par courrier recommandé.

DONNÉ à Saint-Basile ce 3^e jour de novembre deux mille vingt-et-un.

Joanne Villeneuve
Greffière